

# LES TROTTINETTES ÉLECTRIQUES

## Quelques chiffres :

En France, en 2019, les Engins de Déplacements Personnels Motorisés (EDPM) (overboard, mono-roues, trottinettes électriques, ...) sont impliqués dans 630 accidents principalement en agglomération soit 554 blessés.

En 2019, sur les dix personnes qui ont perdu la vie suite à un accident d'EDPM, 8 personnes n'avaient pas de casque et 9 étaient des hommes. Ces accidents mortels ont eu lieu de nuit entre 20h et 7h du matin.

## Tous nos conseils pour rouler en sécurité :

Vous en louez une de temps en temps pour gagner du temps ou vous avez la vôtre et elle ne vous quitte plus ? Vous souhaitez utiliser ce mode de déplacement ?

## Les règles d'or pour sortir de chez soi à



Veillez à vérifier :

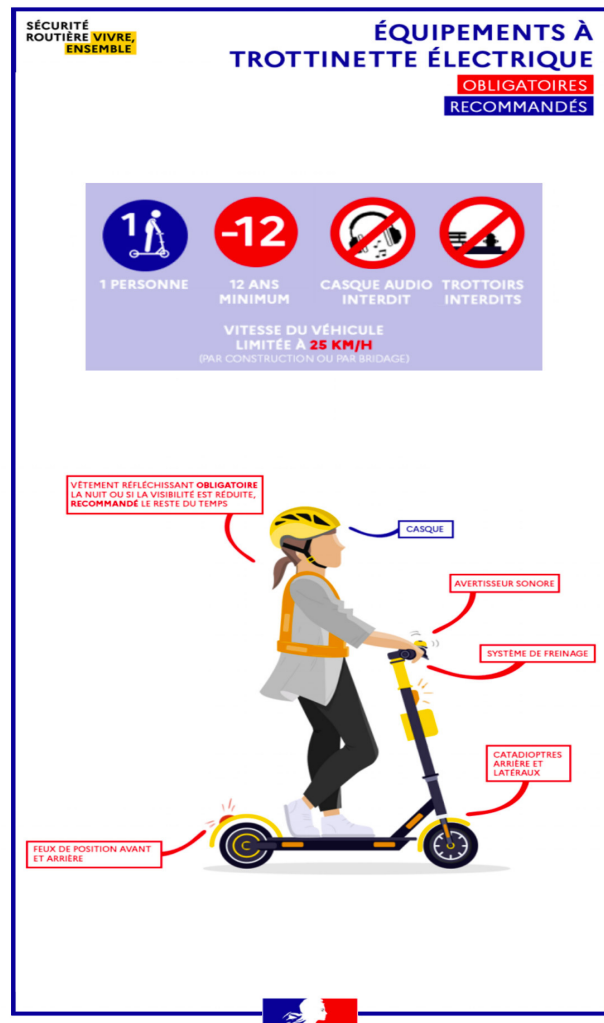
- vos équipements de sécurité (sonnette, freins, accessoires rétro-réfléchissants, feux à l'avant et à l'arrière),
- préparer votre itinéraire avant de partir, en privilégiant les pistes cyclables

**Toutes les règles d'or pour sortir de chez soi à trottinette :**

[http://www.msr25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/affiche\\_a4\\_trottinette\\_1\\_.pdf](http://www.msr25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/affiche_a4_trottinette_1_.pdf)

## Que dit le code de la route ?

- Vous devez voyager seul(e), **passager interdit, sans casque audio, oreillettes ni téléphone à la main** ! La trottinette électrique est un engin de déplacement personnel.
- **Interdiction de prendre les trottoirs** (sauf réglementation locale), sous peine d'une amende de 135 €. Seules les trottinettes sans moteur sont autorisées à s'y aventurer à condition de prendre bien garde à la sécurité des piétons. À trottinette électrique, vous pouvez emprunter les pistes et bandes cyclables lorsqu'elles existent, ou la chaussée.
- **Attention aux excès de vitesse ! 25 km/h maximum.** Si vous êtes propriétaire d'un engin capable de vous faire avancer plus vite, vous risquez une amende particulièrement salée de 1500 € (5e classe).



Testez vos connaissances grâce au quiz interactif :

<http://www.msr25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/quiz-interactif-sur-les-edpm-a817.html>

Pour commencer, vous êtes ?



Révisez les notions de sécurité routière en vous amusant grâce à notre e-learning !

3 scénarios disponibles : <http://bit.ly/e-learning-SR>

**Vous souhaitez en savoir plus ?**

Rendez-vous sur le site de la Maison de la Sécurité Routière du Doubs (MSR25) :  
<https://bit.ly/MSR-25>